

## Formation Internationale d'Esthétique

École privée d'Esthétique & de Bien-être à





La Formation Internationale d'Esthétique – F.I.E – est un établissement d'enseignement dont le pouvoir organisateur est dirigé par Mme Le Brun et reconnu par l'*Union Nationale des Esthéticiennes de Belgique* ainsi que par la *Fédération Internationale d'Esthétique et Cosmétique* – INFA.

La F.I.E, école d'esthétique renommée en Belgique de plus de 80 années d'expériences, a pour objectif de répondre aux exigences du métier face à une société en perpétuelle évolution en proposant un programme théorique et pratique complet.

Au bout de la formation, les élèves reçoivent un certificat.







## Formation Internationale d'Esthétique



# CONTRAT D'INSCRIPTION 2025-2026 PEDICURE SPECIALISEE

#### A renvoyer

Par e-mail: administration@fie-esthetique.com

Par courrier (version originale): 16 avenue Boileau, 1040 Bruxelles (Belgique)

Date d'inscription :				
Nom:	Prénom :			
Adresse:				
Code postal :	Ville / pays :			
GSM:	Tel fixe :			
E-mail de l'élève :	Nationalité :			
Langue maternelle :	Numéro de Registre National : (si domicilié en Belgique)			
Date de naissance :	Lieu de naissance :			
Tel/GSM membre de la famille :	E-mail membre de la famille :			
Adresse membre de la famille :				
Déclare m'inscrire à l'année académique 2025/2026 en <b>Pédicure Spécialisée</b> (cours de jour) à la F.I.E.				
Dates à compléter au moment de l'inscription				
- session d'octobre 2025 à mars 2026 - session de janvier à juin 2026				
Le montant du minerval par année académique s'élève à (voir options page 3).				
Le minerval n'inclut pas le matériel, celui ci est à la charge de l'élève				
	Page à parafer			

.....Page à parafer



### Je m'inscris à la F.I.E et désire verser le minerval de la manière suivante (à cocher) :

	Paiement intégral : minerval de 3000 €						
	Un versement du montant intégral - soit 3000 euros - à l'inscription versé le (date à inscrire).						
Paiement en 3 fois : minerval de 3100 €							
	+ Acompte de formation de 1100€ (à verser sur le compte bancaire de la F.I.E, pour le/2025)						
	+ 2 mensualités de 1000€ (par <u>ordre permanent obligatoire</u> mensuel à concurrence de 1000 euros/mois enregistré pour <b>tous les 1</b> <sup>ier</sup> <b>du mois x 2 mois</b> inclus <i>(soit 3 mois consécutifs)</i> .						
	Un plan de paiement comprenant un acompte et un solde étalé sur 3 mensualités <b>garantit</b> par une personne garante <u>autre</u> que l'étudiant domiciliée en Belgique et possédant une carte d'identité belge.						
	Dans ce cas, (à compléter par le garant) :						
Monsi	eur/Madame (NOM)(PRENOM)						
Adress	se : (rue)(ville)(ville)						
Gsm:	Email :						
se por	te « caution personnelle » jusqu'au versement intégral du solde restant dû. Signature du garant :						
Forma	ation en Gestion d'entreprise supplémentaire (facultatif)						
qu'ind	haite m'inscrire à la formation en gestion d'entreprise (apprendre à gérer ma propre entreprise ou travailler en tant lépendant) donnée par une société experte à l'école. La formation est donnée en cours du soir les mardis (18h15- s) sur huit mardis (hors congé scolaires) au prix de 320€ (virement bancaire) :						
OUI/	NON (à entourer)						
<u>Verse</u>	ment à effectuer sur le compte F.I.E:						
	Formation Internationale d'Esthétique (F.I.E) asbl						
	16 avenue Boileau, 1040 Bruxelles						
	BE 05 45895610 / Banque ING / BIC (Swift): BBRUBEBB						
	IBAN: BE51 3631 3306 6862						
ACOM	IPTE incluant la communication :						
« Aco	mpte Pédicure Spécialisée 2025-2026 » + nom, prénom & numéro de GSM de l'étudiante inscrite. »						
MENS	UALITÉ incluant la communication :						
« Min	erval Pédicure Spécialisée 2025-2026 » + nom, prénom de <b>l'étudiante</b> inscrite »						
	E - Formation Internationale d'Esthétique - est une ASBL dis pensant des formations à caractère professionnel. ration de TVA conformément à l'article 44 §2, 4º du Code de la TVA.						



#### Règlementation accordée (à lire attentivement) :

- 1. Le présent bulletin d'inscription, dûment complété et signé, constitue un contrat entre l'étudiant et la F.I.E visant une formation dans la F.I.E dont le programme est bien connu de l'étudiant et est basé sur la législation en vigueur au moment de sa signature.
- 2. Toute candidature à participer à une formation présentée à la F.I.E sera examinée par sa Direction qui se réserve le droit discrétionnaire de refuser une candidature sans devoir se justifier. L'inscription à une formation n'engage la F.I.E qu'après confirmation de sa part.
- 3. L'acompte versé lors de l'inscription est définitivement acquis à la F.I.E: il ne sera pas remboursé en cas de désinscription pour quelque cause que ce soit. L'acompte doit être versé endéans les cinq jours suivant l'inscription.
- 4. La Direction a le droit de refuser l'inscription d'une élève dans la mesure où le contrat est incomplet et le versement de l'acompte n'a pas été versé endéans les cinq jours suivant l'inscription.
- 5. Casiers élèves : une caution des 20€ est demandée contre la clé du casier personnel remise en début d'année. La caution est remise à l'élève à la fin de l'année scolaire contre la clé, le casier vidé et remis dans un état impeccable.
- 6. Afin de garantir la bonne organisation des visites pédagogiques auprès de nos distributeurs partenaires, une caution de participation pourra être demandée aux élèves au moment de l'inscription à l'activité. Cette caution sera intégralement restituée à l'élève sous condition de sa présence effective à la visite. Ce dispositif vise à limiter les désistements de dernière minute, qui pourraient compromettre la logistique convenue avec les intervenants externes.
- 7. En cas de paiement échelonné, toute mensualité sera versée le 01<sup>ier</sup> du mois, sauf accord exprès de la F.I.E, sur le compte mentionné par ordre permanent obligatoirement
- 8. En cas de retard de paiement, la F.I.E impose directement des frais de retard administratifs.
- 9. Tout retard de paiement supérieur à 5 jours entraînera l'envoi automatique d'un rappel par voie électronique (email).
- 10. En l'absence de régularisation dans un délai de 10 jours supplémentaires (le 15 du mois), des frais administratifs de 25 € seront facturés et additionnés pour chaque mensualité versée avec 15 jours de retard lors du paiement de la dernière mensualité (août 2026).
- 11. Au-delà de 30 jours de retard, la Direction se réserve le droit de suspendre l'accès aux cours jusqu'à régularisation complète.
- 12. Au-delà de 60 jours de retard, la Direction se réserve le droit de :
  - 1. Transmettre le dossier au service juridique de recouvrement avec une clause pénale forfaitaire de 150 €.
  - 2. Résilier unilatéralement l'accès à la formation, sans remboursement des sommes versées, tout en conservant l'exigibilité du solde contractuel.
- 13. La Direction a le droit de refuser l'élève à poursuivre la formation tant que le retard de paiement n'est pas complètement mis à jour.
- 14. La Direction se réserve le droit de proposer un plan d'épurement à l'élève en cas de retard de paiement sous condition de frais administratifs supplémentaires de 50€.
- 15. Le minerval doit être clôturé au plus tard 2 mois aprés le début de la formation, sauf dérogation expresse accordée en début d'année scolaire. A défaut, la Direction se réserve le droit de refuser l'élève à l'examen ou bien de remettre son diplôme.

 	Page à parafer



- 16. L'inscription couvre l'année scolaire dans le cadre d'une obligation de moyens. La F.I.E ne peut garantir un emploi au terme de la formation.
- 17. L'étudiante donne la permission à la F.I.E d'utiliser son image lors des photos prises durant les cours pour les supports publicitaires (Facebook, Instagram, site internet etc.). Toujours dans le respect de l'image non dégradante de l'élève.
- 18. Les élèves ne peuvent pas publier de photos prises à l'école de leurs camarades de classes sans consentement écrit de leur part. Dans le cas contraire, la F.I.E n'est est aucunement responsable.
- 19. Suite à la loi européenne RGPD (information sensible), l'étudiant donne son accord à la F.I.E pour exploiter ses données personnelles telles qu'email et numéro de téléphone, même l'année académique terminée, afin d'avertir sur les éventuelles spécialisations ou autre. L'étudiant peut à tout moment solliciter une rétractation de cet accord conformément au RGPD.
- 20. L'élève s'engage également à respecter le Règlement d'Ordre Intérieur remis avant la rentrée académique.
- 21. Tout litige relatif au présent contrat est de la compétence exclusive des tribunaux FRANCOPHONES de Bruxelles. Dans tous les cas, seul le droit belge est d'application.

Fait à	le		
L'étudiante		La caution personnelle Option B versements échelonnés	S
Signature + lu et approuvé + copie ca	rte d'identité	Signature + lu et approuvé + copie carte d'identit	é

La F.I.E est un établissement scolaire de type privé (non reconnu par la Communauté française de Belgique)